

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ATLANCIA EN DATE DU 28 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf, le 28 juillet à 18h00

Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Atlantia, Zone d'Activités Economiques « Le Soleil Levant » à Givrand, sous la présidence de Marietta TRICHET, Présidente

DATE DE CONVOCATION	22 juillet 2009	Nombre de Délégués :	
DATE D’AFFICHAGE	22 juillet 2009	- en exercice	27
		- présents	26
		- votants	26

PRESENTS : M^{me} M. TRICHET, MM. L. NAULET, M. SIRE, F. BIRON, C. PRAUD, D. MICHAUD, JP. ELINEAU, F. BOSTVIRONIS, J. BOURCEREAU, P. BERNARD, JC. MERCERON, L. CHAILLOT, JC. VILLETTE, Y. ROBIN, J. PONTOIZEAU, A. DEULCEUX, H. BESSONNET, J. GROSSIN, A. DUPE, R. DUPE, B. GUILBAUD, F. CHATELIER, et M^{mes} MC. CLERC, D. MALARY, I. BALANGER et C. BLANCHARD.

POUVOIR : M^{me} M. RIVALLIN à M. JC. VILLETTE, M. J. BUCHOU à M. J. PONTOIZEAU et M. B. LOLLY à M. R. DUPE.

ABSENTS EXCUSES : MM. J. BUCHOU, B. JOLLY, L. PRINCE et M^{me} M. RIVALLIN.

Monsieur Lionel CHAILLOT a été élu secrétaire de la séance.

ORDRE du JOUR

I – AFFAIRES CONCERNANT LES FINANCES

1 – Renégociation des prêts bancaires concernant le financement des commerces de proximité : analyse des offres

Le Conseil de Communauté a décidé de rembourser par anticipation les prêts initialement contractés pour le financement des commerces de proximité et a décidé de contracter un emprunt pour la crêperie-pizzeria de Saint Révérend de 37 000 euros auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE, un emprunt pour la boulangerie-pâtisserie de Saint-Révérend de 55 000 euros auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE, un emprunt pour l'école de musique de l'Aiguillon Sur Vie de 59 000 auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE et un emprunt pour le commerce multiservices de Saint-Maixent Sur Vie de 151 000 euros auprès de LA CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE.

2 – Construction de 4 logements à La Chaize Giraud : demande de garantie d'emprunt formulée par Vendée Habitat

Le Conseil de Communauté a accordé sa garantie pour le remboursement des sommes de 81 811.50 euros représentant 30 % d'un emprunt d'un montant de 272 705 euros et de 19 588.50 euros représentant 30 % d'un emprunt d'un montant de 65 295 euros contractés par Vendée Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de quatre logements sur la commune de la Chaize Giraud.

3 – Décision Modificative n°2 au Budget Principal : proposition d'adoption

Le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°2 pour le budget principal.

4 – Fonds de concours 2009 : examen de la demande de la Commune de Saint Révérend

Le Conseil de Communauté a validé l'attribution de fonds de concours à la Communes de Saint Révérend afin de participer au financement de son projet d'investissement (réfection de la rue du Point du Jour et la réalisation de l'enfouissement des réseaux).

II- AFFAIRES CONCERNANT L'ECONOMIE

5 – Accueil du service Développement Economique de la Communauté de Communauté de L'Ile de Noirmoutier : information concernant cette réunion

Le Conseil de Communauté a été informé de la venue d'une délégation de la Communauté de Communes de Noirmoutier pour une réunion portant sur le thème du développement économique.

III- AFFAIRES CONCERNANT LE TOURISME

6 – Projet d'extension de la boulangerie du Moulin des Gourmands de Saint Révérend : validation de l'Avant Projet Définitif (APD) et lancement d'une consultation d'entreprises pour les travaux

Le Conseil de Communauté a validé l'Avant Projet Définitif relatif à l'extension du local de la boulangerie situé sur le site du Moulin des Gourmands à Saint Révérend, ainsi que le plan de financement, dont le coût prévisionnel est de 147 305 euros HT, soit 176 177 euros TTC et a approuvé le lancement d'une consultation d'entreprises, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux de construction, dont le montant prévisionnel est évalué à 114 000 euros HT, soit 136 344 euros TTC.

7 – Sites Touristiques de la Communauté de Communes Atlancia : information sur l'avant saison

Le Conseil de Communauté a été informé des évolutions, pour la période d'avant saison estivale, relatives à la fréquentation et à la vente de produits dérivés des sites touristiques communautaires.

IV- AFFAIRES CONCERNANT LE LOGEMENT SOCIAL

8- Construction et Gestion des 10 logements pour personnes âgées :

8-1 : détermination du montant des loyers

Le Conseil de Communauté a décidé de fixer le montant des loyers mensuels des 10 logements sociaux pour personnes âgées autonomes de Landevieille à 7,05 euros par m² de surface utile, soit 300 euros par mois.

8-2 : information relative à la pose de la première pierre

Le Conseil de Communauté a été informé de la date retenue pour la pose de la première pierre des 10 logements pour personnes âgées autonomes de Landevieille, fixée au mercredi 10 septembre 2009 à 15h sur le site du chantier.

V- AFFAIRES CONCERNANT LE SERVICE TECHNIQUE

9 – Mutualisation du Service Technique Communautaire : proposition de mises à disposition pour les communes de Landevieille et de Notre Dame de Riez

Le Conseil de Communauté a validé, dans le cadre de la mutualisation des moyens communautaires, la passation de conventions de mise à disposition du service technique communautaire avec les Communes de Landevieille et de Notre Dame de Riez.

VI-QUESTIONS DIVERSES

10 – Fusion des Communautés de Communes Atlancia et Côte de Lumière : proposition de saisie du Préfet

Le Conseil de Communauté, à 25 voix pour et 1 abstention, a approuvé l'engagement d'une procédure de fusion intercommunale entre les Communautés de Communes Atlancia et Côte de Lumière et a demandé à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter le périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de cette procédure de fusion.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

11- Construction de 3 logements sociaux, lotissement « Les Albizias » à Coëx : avenant n°1 au lot n° 8 « Plomberie-Sanitaire-Production solaire »

Le Conseil de Communauté a approuvé l'avenant N°1 au Lot N°1 « Gros-Oeuvre » d'un montant de 967,05 euros HT, confié à l'entreprise MORILLEAU dans le cadre de la construction de 3 logements sociaux adaptés à Coëx.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 21 JUILLET 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2122-22, 2^{ème} Alinéa ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 mai 2008 portant sur les délégations du Conseil de Communauté au Bureau et, notamment, ses points 1, 2, 3 et 5 ;

ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire a accepté des remises gracieuses de la Redevance Ordures Ménagères 2008 pour un montant global de 166.75 euros.

Le Bureau Communautaire a choisi l'offre de l'entreprise TURPAUD – BERLAND pour le remplacement de l'élévateur télescopique utilisé dans les déchetteries communautaires, dont le montant est de 32 500 euros HT, soit 38 870 euros TTC, ce tarif comprenant une reprise de l'actuel élévateur télescopique détenu par Atlancia.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Bureau Communautaire a retenu l'offre du cabinet d'Architecte HAURANT-KOVALENKO d'un montant de 16 000 euros HT, soit 19 136 euros TTC, afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction de deux ateliers-relais destinés à des créateurs d'entreprise, sur le Parc d'Activités « Les Dolmens » à Commequiers.

LOGEMENT SOCIAL

Le Bureau Communautaire a accepté la proposition technique et financière du SYDEV relative à la réalisation de travaux de desserte en énergie (réalisation de travaux d'extension des réseaux, d'électricité, d'éclairage, de câble et de téléphone ainsi que des infrastructures des réseaux électriques) dans le cadre des constructions de 10 logements adaptés aux personnes âgées autonomes et d'une salle de vie commune à Landevieille, pour un montant de 42 546 euros HT.

TOURISME

Le Bureau communautaire a validé le principe de revente des 2 silos à grain utilisés par Atlancia pour le stockage du blé du Moulin des Gourmands, en déterminant un prix de cession à 1 200 euros pour l'ensemble.

Le Bureau Communautaire a accepté d'établir un tarif préférentiel pour l'accès au site du Moulin des Gourmands aux clients des hébergeurs touristiques du territoire d'Atlancia, soit :

- Adultes : 5.00 euros au lieu de 5.60 euros ;
- Enfants : 2.50 euros au lieu de 2.80 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Le Bureau Communautaire a donné son accord pour lancer une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, afin de choisir un cabinet d'expertise chargé de réaliser le diagnostic des voiries, bâtiments et espaces publics comme prévu dans le cadre de la mise en place de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.